

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

22 Avril. — La Chambre, après avoir voté la disposition de l'article 4 du projet de séparation, s'est ajournée jusqu'au 15 mai.

— L'empereur de Russie a fait envoyer en son nom, à l'amiral Rojdestvensky, l'ordre formel de quitter les eaux françaises.

— La police de Saint-Petersbourg découvre qu'un congrès de la presse libérale a siégé secrètement dans la capitale même, du 18 au 21 avril.

— L'empereur et l'impératrice d'Allemagne sont arrivés à Messine, à bord de leur yacht, le *Hohenzollern*.

23 Avril. — Le mauvais temps continue. On signale une abondante chute de neige dans les montagnes aux environs de Saint-Etienne. Le froid est très vif dans cette région.

On télégraphie à Saint-Brieuc que les deux goélettes païmpolaises *Mouette* et *Pierre-Loti* se sont perdues sur les lieux de pêche par suite d'un abordage. Les équipages ont été sauvés.

— Les souverains anglais ont visité Constantinople et sont rentrés dans la soirée à Philippeville.

— A Moscou, la grève des boulangers a été la cause de troubles d'une certaine gravité. La police ayant procédé à quelques arrestations de mani-

festants, les camarades de ces derniers les arrachèrent des mains des agents et continuèrent à manifester sans que la police osât à nouveau intervenir.

24 Avril. — Le président de la République préside à Bordeaux la célébration de la fête fédérale de gymnastique.

— A la Ciotat a eu lieu le lancement du cargo-boat *Euphrate*, des Messageries maritimes. L'opération a parfaitement réussi.

— Le yacht *Victoria-and-Albert* a appareillé dans la soirée, quittant Philippeville pour la Sardaigne. Le roi a fait prévenir à Londres et à Paris qu'il arriverait à Marseille dans la matinée du 29, de manière à partir aussitôt pour arriver à Paris le 29, à neuf heures et demie du soir.

25 Avril. — M. le président de la République a présidé, à Bordeaux, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Gambetta. Plusieurs discours ont été prononcés, notamment par M. Etienne, ministre de l'intérieur, M. Doumer, président de la Chambre, et M. Fallières, président du Sénat.

— La voie ferrée est rétablie jusqu'à Moukden, où le premier train venant du sud depuis la retraite russe est arrivé dans la soirée.

26 Avril. — Le roi Edouard VII est arrivé à Ajaccio, où il a visité la maison de Bonaparte et fait une promenade

sur la route de Chiavari.

— La grève des boulangers continue à Nantes. Les ouvriers boulangers, dans une manifestation, ont brisé la devanture de deux boulangeries.

— Les journaux de Saint-Petersbourg se font l'écho des bruits les plus alarmants, au sujet des fêtes de la Pâque russe, qu'on craint devoir être l'occasion de troubles très graves.

— 27 Avril. — Les souverains anglais sont restés toute la journée à bord de leur yacht, en rade d'AJaccio.

— A Dax, l'entente entre les patrons et les ouvriers charpentiers est intervenue sur un prix minimum de trente centimes par heure de travail.

— De Mandchourie, le général Linévitch signale un engagement de cavalerie où les Russes ont eu l'avantage.

— L'exposition universelle de Liège est ouverte solennellement par le prince Albert de Belgique.

— M. de Segonzac, libéré le 8 avril, a quitté Amzoug pour se rendre à Marrakech.

28 Avril. — Le *Victoria and Albert*, ayant à bord les souverains anglais, a mouillé à trois heures quarante, au bassin national, à Marseille.

— Les ouvriers boulangers en grève, à Nantes, ont décidé d'envoyer au ministre de la guerre une protestation contre l'emploi des militaires chez les patrons.

— Une dépêche de Kamranh annonce que Rojdestvensky est parti pour une destination inconnue; on affirme que Togo croise entre Formose et Manille.

— En Mandchourie, la situation s'est peu modifiée; on annonce que les Japonais sont solidement fortifiés près de la ville de Chantafou.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La Société de Trompettes "l'Étendard Dammartinois", qui, comme

nous l'avons annoncé, a pris part lundi dernier, au concours de Pont-l'Évêque (Calvados), a obtenu un succès bien digne d'éloges, et dont nous sommes heureux de nous faire l'écho.

Ces jeunes gens, grâce à l'entraînement de leurs chefs, et à leurs efforts personnels, ont obtenu :

1° Un premier prix de sonneries d'ensemble — *Palme argent*.

2° Un premier prix d'exécution — *Palme vermeil avec plaquette vieil argent*.

3° Un premier prix d'honneur — *Palme vermeil avec plaquette vieil argent*.

4° et 5° Deux prix de solistes aux deux frères Fernand et Maxime Leclerc — *Deux palmes argent*.

6° Une prime de 50 francs.

7° Une autre prime de 25 francs.

8° Prix de défilé — *Palme argent*.

LONGPERRIER

Maintes fois déjà nous avons signalé les nombreuses mutilations d'arbres fruitiers accomplies dans les vergers de la région de Dammartin, par des individus qui ont échappé jusqu'ici à la surveillance exercée par la police champêtre.

On nous signale aujourd'hui que de nouveaux méfaits analogues aux premiers ont été commis aux lieux dits « les Carrières » et les « Trois Cornes » dans les vergers appartenant à MM. Sainte-Beuve et Moreau.

Les greffes d'une dizaine de pommiers ont été cassées.

La persistance de ce vandalisme devient déconcertante.

CLAYE

Le tribunal correctionnel de Meaux a condamné à un mois de prison et

cinquante francs d'amende le doyen des braconniers de la région, Adrien Gauthereau, de Claye, qui détient peut-être le record des condamnations avec soixante et une.

Gauthereau avait à répondre de deux délits de chasse commis à Pomponne et à Annet.

VILLEPARISIS

Les apaches opèrent depuis quel temps sur la route de Paris à Meaux où, comme chez les Peaux-Rouges ils attaquent les convois de passage.

La gendarmerie de Claye se livre à d'actives investigations à la suite de différents exploits accomplis cette semaine dans les circonstances suivantes :

Un soir, le frère de M. Paquet, entrepreneur de transports, à Meaux, remarqua, à son arrivée à Claye, que depuis Paris on avait coupé la bâche de sa voiture et enlevé quelques petits colis, sans valeur heureusement.

La même nuit, le charretier Montalant, au service de Mme Vautier-Caron, également entrepreneur à Meaux, fut victime, dans les mêmes conditions, de vols autrement importants : on lui enleva plusieurs ballots de tissus d'une valeur supérieure à 300 francs.

Dans la nuit d'avant-hier mardi, un autre charretier de Mme Vautier-Sauvage, qui effectuait un déménagement de Meaux à Varreddes, fut encore victime d'un nouveau larcin : les voleurs emportèrent deux chaises, puis lacèrent à coups de couteau un matelas et un pochet d'avoine.

Dans cette même nuit d'avant-hier, M. Prosper Paquet, qui se tenait sur ses gardes à la traversée des bois entre

le Vert-Galant et Villeparisis, entendit tout à coup remuer dans sa voiture. Un individu y était monté. Prosper, saisissant une carabine à portée de sa main, sauta de son siège. Mais l'homme sauta aussitôt sans avoir eu le temps de basculer une caisse de bretelles qu'il avait déjà déplacée — et se sauva en même temps qu'un complice qui l'attendait, et même plusieurs autres, car M. Paquet aperçut plusieurs ombres qui fuyaient dans la nuit. Il les poursuivit en criant « au voleur » et déchargea son arme, mais sans les atteindre. Puis il reprit sa route, non sans surveiller attentivement les parages.

Au cours des recherches, la gendarmerie a retrouvé sur le bas-côté de la route, une voiturette à bras devant servir sans aucun doute à transporter les colis volés.

D'autre part, les habitants de la région ont souvent ramassé sur la route des pots de confitures, des bonbons, des chaussons et divers objets abandonnés provenant certainement de vols commis par les apaches qui, en s'enfuyant perdaient une partie de leur butin.

Enfin, un individu traînant une petite voiture lourdement chargée a été vu se dirigeant vers Vanjours et Livry. Peut-être es-t-il arrêté à l'heure actuelle.

(Indépendant)

Le 24 avril dernier, M. Dufresnoy était en train de faire une partie de cartes avec des parents et des amis. Il avait avec lui sa fille âgée de 4 ans, et une petite cousine âgée de 3 ans.

Ces deux enfants, rompant la surveillance de leurs parents, montèrent l'escalier conduisant à une chambre



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice

22047

CB

12917

SHAS



0 000000 129176

située au deuxième étage.

Une chaise était adossée à la fenêtre ouverte. La jeune Lucienne monta dessus et se pencha si malheureusement qu'elle tomba d'une hauteur de 10 mètres.

M. Weytens qui vit peu après la petite victime étendue à terre et semblant évanouie, la prit dans ses bras et la ramena à ses parents éplorés.

Un médecin appelé en toute hâte, déclara que son état était très grave et qu'il ne pouvait se prononcer avant quarante-huit heures. Il a constaté la fracture de la cuisse gauche et de nombreuses contusions, surtout à la tête.

(J^m de S.-4-M.)

BARON

Mercredi dernier, dans l'après-midi, Cauet (Gabriel), s'exerçait au tir avec une carabine 9 m/m, lorsqu'il commit l'imprudenc de poser le canon sur son pied. Le coup partit soudain et la décharge de plomb lui traversa le pied. On espère que le blessé en sera quitte avec une quinzaine de jours de repos.

Il y a quelques mois, M. Alcide Cauet, frère aîné, eut lui-même, à Paris, un terrible accident de bicyclette. Cette dernière fut réduite en morceaux et la victime eut la jambe droite fracturée en sept endroits différents.

M. A. Cauet va aujourd'hui assez bien. Nous souhaitons à son jeune frère Gabriel un prompt rétablissement.

FÊTE MUTUALISTE

L'assemblée générale de l'Union des Sociétés de Secours Mutuels de

Seine-et-Marne, aura lieu le 14 mai prochain, à Fontainebleau. A cette occasion, une conférence sur la mutualité sera faite dans la Galerie des Colonnes du Palais, dont la somptueuse décoration sera admirée de tous les assistants, M. le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts ayant bien voulu l'accorder à l'Union départementale.

Dans ce cadre, d'excellentes paroles seront dites, tant par M. Bœgner, le distingué préfet de Seine-et-Marne, doublé d'un véritable mutualiste, qui présidera la séance, que par le conférencier, M. Pourquery de Boiserin, vice-président de la Fédération Nationale, dont l'éloquence captive les auditeurs.

La Municipalité de Fontainebleau ménage une réception chaleureuse aux délégués des Sociétés mutuelles; de leur côté, l'Union Musicale et la chorale l'Alliance, veulent bien prêter leur harmonieux concours pour l'organisation d'un concert, où l'on entendra, outre les meilleurs morceaux du répertoire de ces excellentes Sociétés, « l'Hymne à la Mutualité », du poète-musicien J. Lataste qui, personnellement, dira son « Ode » toujours applaudie, précédemment dite au Trocadéro, devant M. le Président de la République, à la fête du 30 octobre.

Après le concert, un banquet, présidé par M. le préfet et auquel seront invitées les autorités civiles et militaires, réunira les mutualistes, leurs familles et amis, pour terminer agréablement une journée que le Comité de l'Union s'efforcera de rendre intéressante.

Les adhésions au banquet doivent être à Jressées au président de l'Union à Avon, avant le 9 mai.

L'IMPOT DU TIMBRE

DANS LA
GÉNÉRALITÉ DE PARIS

(Suite*)

L'ordonnance donnée à Fontainebleau le 11 Juin 1680, reçut quelques modifications par la déclaration royale

du 18 avril 1690 et un édit du 25 février 1748, qui établit, d'après le tableau ci-dessous, les droits à percevoir sur les papiers et parchemins timbrés, quelle que soit la nature et la qualité des actes, mais selon les dimensions du papier ou du parchemin employé.

Tarif des droits que le Roi, en son Conseil, veut et entend être perçus sur les papiers et parchemins timbrés, en exécution de l'édit du mois de février 1748.

SAVOIR :	Fixation de la Déclaration du 18 Avril 1690	Augmentation établie par l'édit du 25 Février 1718	TOTAL DU MOÛT PRINCIPAL	Quatre sous pour livre	TOTAL GÉNÉRAL DU MOÛT
	L. S. D.	L. S. D.	L. S. D.	L. S. D.	L. S. D.
IL SERA PERÇU					
Sur la feuille de grand papier	0. 2. 8.	0. 0. 8.	0. 3. 4.	0. 0. 8.	0. 4. 0.
— — — — —	0. 2. 0.	0. 0. 6.	0. 2. 6.	0. 0. 6.	0. 3. 0.
— — — — —	0. 1. 4.	0. 0. 4.	0. 1. 8.	0. 0. 4.	0. 2. 0.
Sur la demi-feuille	0. 0. 10.	0. 0. 2 1/2	0. 0. 12 1/2	0. 0. 2 1/2	0. 1. 3.
Sur le quart	0. 0. 8.	0. 0. 2.	0. 0. 10.	0. 0. 2.	0. 1. 0.
Sur la peau de parchemin	1. 7. 0.	0. 6. 4.	1. 13. 4.	0. 6. 8.	2. 0. 0.
Sur la demi-peau	1. 0. 0.	0. 5. 0.	1. 5. 0.	0. 5. 0.	1. 10. 0.
Sur le quart (cinquième ou sixième	0. 8. 0.	0. 2. 0.	0. 10. 0.	0. 2. 0.	0. 12. 0.
Sur chaque rôle de cahier	0. 6. 8.	0. 1. 8.	0. 8. 4.	0. 1. 8.	0. 10. 0.

Fait et arrêté au Conseil d'Etat du Roi tenu à Versailles le 25 février 1748.

Signé : LOUIS.
et plus bas : PHELPEAUX.

Sous le ministère Pontchartrain, en 1694, le gouvernement avait eu la pensée d'établir un impôt unique du dixième de tous les revenus, pour remplacer les différents impôts établis; mais Vauban, partisan de ce mode d'impôt sur le revenu, voulait néanmoins conserver le papier timbré « pour la punition des plaideurs ».

Aux termes de l'édit du mois d'août 1674, et de l'ordonnance de 1680, les droits de timbre sur les papiers et parchemins n'étaient pas perçus directement par l'Etat, mais affermés dans chaque généralité à des fermiers généraux qui, moyennant un prix déterminé, les faisaient recouvrer pour leur propre compte, à leurs risques et périls.

Afin de prévenir la falsification des papiers timbrés, chaque fermier faisait figurer une empreinte spéciale dans la pâte de chaque feuille, au moyen d'un filigrane.

Les marques qui servaient à timbrer le papier et le parchemin variaient suivant la généralité et les époques auxquelles elles correspondaient. Chaque fermier était autorisé à changer l'empreinte du timbre, selon les diverses espèces de papiers, mais il était tenu d'indiquer le prix de la feuille et le nom de la généralité; de plus il devait déposer au greffe de chaque élection une empreinte de chacune de ses marques afin qu'il fut possible d'y recourir en cas de falsification.

La préparation des papiers était confiée à des gardes-magasins chargés de veiller à l'approvisionnement des papiers et à leur expédition aux commis distributeurs dans l'étendue de chaque généralité.

E. L.

(*) Voir les numéros 500 et 599 de la *Petite Gazette*.

VARIÉTÉS

La Femme à la Ferme

Les jeunes filles hésitent de plus en plus à devenir fermières; y consentent-elles, qu'elles ont beaucoup de peine à se faire à leur état. Cela se conçoit parfaitement, les jeunes filles ne sont préparées nulle part à la carrière agricole. Tel est le mal auquel il importe de remédier au plus tôt et de la façon la plus pratique.

La femme est l'âme de l'agriculture; sans elle une exploitation ne saurait produire tous ses résultats; cela est tellement vrai que l'homme veuf quitte la culture ou contracte une nouvelle union; que l'adolescent attend son mariage pour prendre la direction d'un faire valoir.

Comment réagir contre les opinions du sexe féminin à l'égard de l'agriculture?

La chose est bien simple, c'est de reprendre les ouvrages qui développent l'amour de la vie champêtre, et dont le meilleur est toujours l'*Agriculture française* de M. Louis Gosson.

Quoi qu'on dise, qu'on pense, qu'on écrive, la femme de l'agriculteur a une magnifique mission à remplir, mission qui répond à ses délicatesses aux inspirations généreuses de son âme, de son cœur et de son intelligence.

Tout d'abord, la femme doit encourager son mari, dont les efforts sont si souvent contrariés par mille circonstances indépendantes de sa volonté. Il faut donc qu'elle s'ingénie pour distraire son compagnon, pour lui faire aimer son intérieur. C'est ainsi qu'elle ordonne le jardin, la maison, joignant toujours l'utile et l'agréable. Puis, elle s'arrange de façon à éviter à son époux les soucis de l'intérieur, direction, surveillance de la cuisine, de la basse-cour, des greniers, etc. etc.

Le plus souvent la femme n'a pas besoin de travailler par elle-même; il suffit généralement qu'elle surveille le personnel, qu'elle fasse exécuter les

opérations qu'elle commande. Il est clair que pour cela il faut qu'elle ait des connaissances spéciales, car on ne peut avoir de l'autorité qu'à la condition de pouvoir effectuer le travail qu'on demande.

La journée passe vite: le matin, il y a la distribution de l'ouvrage, les soins du ménage, la traite, l'emploi du lait, l'organisation des repas, les achats nécessaires, le nettoyage des cours, écuries, greniers etc. etc. L'après-midi l'entretien du linge, la tenue des écritures, les visites aux pauvres, les travaux de couture ou les délassements artistiques etc., etc. Le soir est le moment du repos pour toute la famille; on prolonge la causerie le plus possible.

La femme n'a pas seulement à veiller de très près à la bonne exécution des travaux d'intérieur; il faut encore qu'elle exerce son apostolat social, c'est-à-dire qu'elle prenne le temps de soulager les autres et surtout de venir en aide aux familles de ses ouvriers.

C'est elle qui maintient la bonne harmonie entre son mari et les salariés. Si celui-ci doit être sévère afin de maintenir son autorité, il lui est permis d'être bonne, généreuse. A la campagne, l'exercice de la charité est beaucoup moins ingrat qu'à la ville; avec peu d'argent on rend de grands services, et aussi le rural est plus porté à la reconnaissance que le citadin.

La fermière est une véritable reine, qui, très facilement, peut se faire aimer de son peuple.

Pour réussir, c'est-à-dire pour trouver la vie agricole charmante, délicieuse, il faut tout simplement que la jeune fille ait l'âme élevée, le cœur vibrant, l'intelligence en éveil.

Que d'exquises créatures a la santé chétive mènent à la ville une vie misérable, qui trouveraient à la campagne l'existence la plus heureuse!

Espérons que le jour est proche où l'initiative privée traitera les jeunes filles comme les garçons, c'est-à-dire où elle mettra à leur disposition des

écoles préparatoires à la carrière agricole.

Celles qui auront reçu cette éducation spéciale trouveront facilement à se marier, car l'agriculteur n'est pas un coureur de dots: ce qu'il cherche c'est la femme qui, par son intelligence son dévouement, lui permettra de bien diriger son entreprise. Tellé jeune fille sans fortune lui rapportera beaucoup plus qu'une riche héritière ayant des goûts ruineux et apportant avec elle toutes les causes d'insuccès.

En attendant ces écoles, que les pères et mères agissent auprès des directrices des établissements d'enseignement, afin qu'on réagisse contre les préjugés actuels, c'est-à-dire pour qu'on cherche à développer chez les jeunes filles l'amour de la carrière agricole.

(*Courrier de l'Oise*)



— Madame, disait un garçon charcutier à sa patronne, à laquelle il voulait faire la cour: Madame, quand vous arrivez, il me semble voir *Vénus avec sa Sainte bure!*...

Rendant compte d'une soirée de la sous-préfecture, un journal local s'exprime ainsi:

.....Il y avait beaucoup de dames en décolleté... Nous citerons parmi elles la charmante Madame X... qui, avec sa maigreux extrême a été le *clou* de la soirée...

Enfants terribles:

Le père. — Tu as encore battu ton petit frère, Jean!

— Jean. — Mais, papa, il avait avalé de l'encre; alors, j'ai voulu lui faire manger ce morceau de papier buvard, et lui, il ne veut pas.

Lectures pour Tous

Le No 8 de la 7^{me} année des Lectures pour Tous, la Revue populaire que publie chaque mois la librairie Hachette et C^{ie}, vient d'être mis en vente.

La photographie a illustré toutes les pages. Avec leurs 110 gravures, les Lectures pour tous ont l'aspect vivant et saisissant d'un cinématographe.

Les Lectures pour tous offrent la lecture en famille la plus intéressante, la plus instructive et la plus variée. Le numéro ne coûte que 50 centimes, l'abonnement d'un an 6 francs à Paris, 7 francs pour la province.

En vente, à la librairie E. LEMARIÉ.

La vie heureuse Le conseil des femmes

Offrir aux Femmes le spectacle infini de l'activité féminine, tel est le programme de deux Nouvelles Revues que publie la librairie Hachette.

La vie heureuse (56 pages de texte avec plus de 70 splendides gravures tirées sur papier de luxe, 50 centimes).

Le conseil des femmes, destiné à faire connaître les conditions et ressources des métiers et des carrières qui peuvent être exercés par des femmes, la préparation qu'ils exigent, l'avenir qu'on en peut attendre.

Tous les articles de La vie heureuse et du conseil des femmes peuvent être lus par les jeunes filles, et par tous les membres de la famille.

En vente à la Librairie E. LEMARIÉ

PAPIERS, PRODUITS & ACCESSOIRES de photographie

APPAREILS NEUFS ET D'OCCASION

Plaques photographiques
de la maison E. GRAFFE & J. JOUGLA.

Plaques, papiers sensibles
& produits de la Maison LUMIÈRE.

Plaques "LUMIÈRE"
Extra-rapides (étiquette bleue)

Dimension 6 1/2-0	— Douzaine	1 fr. 00
— 9-12	— —	2 fr. 20
— 13-18	— —	3 fr. 50

ENCRE SUPÉRIEURES

Des principales Marques

— Houilles etc. — pour Foyers Domestiques et Industriels —

COKES & CHARBONS en Gros

A. OFFROY
DAMMARTIN

CYCLES PEUGEOT
ET
MOTOCYCLETTES PEUGEOT

Absolument Garantis
de bon fonctionnement et de solidité

BICYCLETTES
Achille « OFFROY »
Construites avec Pièces PEUGEOT

- 150 Fr. -
AUTOS PEUGEOT

MACHINES A COUDRE PEUGEOT

ARMES NOUVELLES DARNE

Canon Fixe
Garanties 15 ans, à raison de 2.500 coups
par saison de chasse
avec l'emploi des poudres pyroxyliées

MODÈLE 1891, depuis	190 Francs.
MODÈLE 1894, depuis	325 Francs.
MODÈLE 1898, depuis	700 Francs.

CANON PLUME SUR DEMANDE
En plus. . . . 28 Fr.

CLOUS A FERRER NOUVELLE FABRICATION
LIMES ET ACIERS
etc., etc.

GRAND CHOIX DE

Couronnes Mortuaires

BILLETS DE DÉCÈS
en 2 heures

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Dammartin — Imp. E. LEMARIÉ